

Cabinet du Président du
Conseil Exécutif de Corse



Service Communication

DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA LANGUE CORSE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AIACCIU ET DE LA CORSE-DU-SUD

Mardi 13 décembre 2016 – 12h00

Salle 2 – Grand Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse

Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse, Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse et Xavier LUCIANI, Président de l'Office de l'Équipement Hydraulique de Corse et Conseiller Exécutif en charge de la Langue Corse en présence de Jean-André Miniconi, Président de la CCI2A et de Alain PASQUALINI, Directeur de la CCI2A signent la Charte de la Langue Corse.

La politique de la Collectivité Territoriale de Corse

Par la délibération du 16 avril 2015, l'Assemblée de Corse a adopté un nouveau plan de développement « Lingua 2020 : Pianificazione per a nurnalizzazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bislingua », assignant de nouveaux objectifs de progression vers la normalisation de la langue et une société bilingue, dans un processus de « coofficialisation ».

En affirmant ainsi l'importance de la langue corse en tant que lien social, il s'agit de poursuivre et de soutenir la mobilisation de l'ensemble des acteurs insulaires et citoyens autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale.

Ainsi - et parallèlement au projet éducatif visant à installer le bilinguisme précoce français-corse pour aller vers le plurilinguisme préconisé par l'Europe - le projet sociétal qui vise à favoriser l'usage de la langue corse dans tous les domaines de la société est confirmé et renforcé afin d'accompagner la structuration des initiatives institutionnelles, associatives et privées en faveur de la connaissance, de la visibilité et de l'usage de la langue corse : pratique familiale, usage administratif, usage au sein des entreprises, dans les media, dans les secteurs professionnels, dans les secteurs enfance et loisirs jeunesse, etc.

La Charte de la Langue Corse

Au sein du projet sociétal, la « Charte de la langue corse » a été initiée pour favoriser l'utilisation du corse dans les collectivités publiques, les administrations, les entreprises et le tissu associatif ; elle concerne différents domaines : la formation des personnels, le développement de la communication externe et interne, la signalétique, l'accueil du public...

Elle est constituée de deux documents :

- Le premier, « **Principes et engagements communs** », concerne les collectivités locales, services publics, entreprises et associations et fixe les engagements de l'organisme signataire qui :
 - reconnaît qu'en Corse l'usage de la langue corse est naturel dans la vie économique et sociale et dans l'espace public, aux côtés de la langue française ;
 - considère que tout un chacun a droit à une formation à la langue corse, qui est un facteur de cohésion sociale, d'intégration et de développement dans notre société ;
 - estime devoir s'engager dans le processus collectif qui permettra à la langue corse de trouver toute sa place dans la société.
- Le second, « **Niveaux de certification** », spécifique aux communes, il précise les actions qui seront mises en place par la collectivité signataire selon le niveau d'engagement souhaité.

Pour les entreprises, les associations ou les services publics autres que les communes, il s'agit de signer le document « Principes et engagements communs » et d'engager des actions précises, sous forme d'« engagements spécifiques » s'inspirant de celles définies pour les communes.

À ce jour, plus d'un tiers des communes de Corse dont les plus importantes, ainsi que les communautés de communes de Costa Verde, du Centre-Corse, du Taravu, du Bassin de Vie de l'île-Rousse et celle du Fium'Orbu ont adhéré à la Charte de la langue corse. Les collectivités, établissements publics et offices se mobilisent également pour adhérer à la charte de la langue corse comme : l'Office de l'Environnement de Corse (OEC), l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), l'Agence de Développement Economique de Corse (ADEC), les chambres d'agriculture de Haute-Corse et de Corse du Sud, l'Office de l'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC), l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC), l'Agence d'Aménagement durable de planification et d'Urbanisme de la Corse (AAUC), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse, le Conseil Général de Haute-Corse.

D'autres acteurs de la société insulaire, privés, sportifs ou associatifs s'investissent eux aussi dans cette démarche de promotion de la langue corse. Ainsi, la Caisse de Développement de la Corse (CADEC), VITO Corsica, Luciani Distribuzioni, a Lega Corsa di Scacchi, le SCB, l'ACA, le GFCOA, le SCB, In Piazza magazine, l'association « Accademia di i Vagabondi », a Casa Balanina di a Lingua, la fédération des chasseurs de Corse du Sud, l'association du festival du film de Lama, l'association a Casa di u Populu Corsu d'Issy-les-Moulineaux, les amicales de corses de Marseille, Montpellier et Aix-en-Provence, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse (SDIS 2B), l'Union Régionale des Professionnels de la Santé (URPS), le syndicat mixte du pays de Balagne, la Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse (FFRAAC), Air Corsica, La Poste de Corse, l'Observatoire Régionale de la Santé en Corse (ORS), l'Aide à Domicile en Milieu Rural de Corse du sud (ADMR 2A), le groupement médico-social A Stella, les Chemins de Fer de la Corse (CFC) et Corse-Matin comptent parmi les signataires de la charte de la langue.

L'adhésion de la CCI2A à la Charte de la Langue Corse

La CCI d'Aiacciu et de la Corse-du-Sud est au service de toutes les entreprises quelles que soient leur taille, leur secteur d'activité et leurs localisations géographiques. Elle représente plus de 9400 entreprises. Ses missions sont nombreuses et transversales. Elles se déploient autour de 3 grands axes, à savoir : le service direct aux commerces et entreprises ; la formation ; la valorisation et la gestion des équipements structurants (ports et aéroports).

De ce fait la langue possède ici de nombreux champs d'application qui renforcent sa visibilité et sa promotion au niveau sociétal.

► Les engagements spécifiques de la CCI2A :

En adhérant à la charte de la langue Corse, la CCI2A s'engage à œuvrer pour la langue corse à travers différentes actions ciblées :

- Papier à en-tête bilingue
- Message bilingue sur le répondeur
- Cartons d'invitation bilingues
- Cartes de visite bilingues
- Editorial bilingue dans le magazine de la CCI 2A
- Signalétiques extérieures des bâtiments dépendant de la CCI 2A bilingue
- Signalétiques intérieures bilingues
- Communication en faveur de l'enseignement de la langue Corse à l'Institut intensifiée
- Promotion de la charte pour la langue Corse auprès des entreprises
- Réalisation d'une enquête sur la connaissance de la langue Corse par le personnel
- Intégration de la langue Corse aux divers supports de communication : insertions presse, site internet, etc...
- Désignation d'un élu et d'un permanent référents pour la mise en œuvre de la charte

Résolument engagée pour la promotion de la langue corse, la CCI2A s'associe au processus collectif qui vise à donner à la langue corse toute sa dimension au sein de la société.

CONTACTS PRESSE

Service Communication

Laurence TOMMASI
Laurence.Tommasi@ct-corse.fr - 04 95 51 64 19

Direction de la langue Corse

Françoise GRAZIANI
Francoise.Graziani@ct-corse.fr – 04 95 51 66 02

Bernard FERRARI
Bernard.Ferrari@ct-corse.fr - 04 95 51 69 43

Maria-Anghjula LECA
Maria-Anghjula.Leca@ct-corse.fr - 04 20 03 95 04

* *
*